

Bulletin municipal

n° 2

BATS



Année 2016



Que s'est-il passé en 2015 ?

Le mot du maire

Batsoises, Batsois

2

Le monde des regroupements est en marche et il avance très vite, trop vite peut-être mais c'est à nous, élus, de faire en sorte que le citoyen en profite et non le subisse.

Les associations de villages se sont bien regroupées sur le plan sportif, les communes avec les écoles, les communes en communautés pour créer des lieux de services comme à Samadet, voilà des exemples positifs. La prise en charge des documents d'urbanisme par la communauté du Tursan évite un coût financier non négligeable à nos budgets.

Tous ces regroupements choisis profitent à la société et au territoire, à chacun de nous de les faire vivre et d'y participer. Votre conseil est dans cette dynamique.

Bonne lecture.



Jean-Jacques DUTOYA

Le sommaire

| | | | | | |
|---------------------------|---|------|------------------|---|------|
| Votre commune | La mairie Le conseil municipal | p.3 | Les associations | Le comité des fêtes | p.16 |
| | Les décisions du conseil municipal | p.4 | | Team Lendresse | p.17 |
| | Le budget | p.6 | | Association diocésaine Amicale des aînés ruraux | p.18 |
| | La Communauté de Communes du Tursan | p.8 | | TBC Association cyclotourisme Société philanthropique | p.19 |
| La vie de la commune | Démographie Les élections municipales | p.9 | | Show devant | p.20 |
| | Le DICRIM et le PCS | p.10 | | ACCA de Bats | p.21 |
| | Eclairage du hall polyvalent, Lotissement du Jeppe | p.11 | Pêle-mêle | Numéros utiles | p.22 |
| | La journée citoyenne Les petits travaux | p.12 | | Artisans, commerçants... Informations utiles | p.24 |
| Les organismes extérieurs | Syndicat Mixte Scolaire SYRBAL | p.13 | | Civisme et déchets | p.25 |
| | Syndicat des eaux du Tursan ALPI | p.14 | | C'était il y a 100 ans... | p.26 |
| | SIETOM | p.15 | | | |

Votre commune

La Mairie



Horaires d'ouverture au public :
Lundi : 8h-12h
Mardi : 8h-12h
Mercredi : 8h-12h30
Jeudi : 8h-12h30
Vendredi : 8h-12h

Adresse : 45, route de Vielle-Tursan 40320 BATS

Téléphone : 05.58.79.18.71

E-mail : mairie.bats@orange.fr

Employés communaux :

Secrétariat : PANTAIGNAN Marie-Claire

Services techniques : LAILHEUGUE Alain

Le conseil municipal

Vos conseillers municipaux

Le conseil municipal de Bats réunit un maire, 3 adjoints et 7 conseillers municipaux

Maire : DUTOYA Jean-Jacques, retraité

1er adjoint : DUMARTIN Yvon, agriculteur

2ème adjointe : MARTINET Paula, agent technique et aide à domicile

3ème adjoint : DUPOUY Jean-Marc, retraité de l'armée de l'air, ouvrier saisonnier

Conseillers municipaux :

DABESCAT Marc, charpentier

DEDEBAN François, psychologue scolaire

LABROUCHE Bertrand, boulanger pâtissier

LESPIAU Karine, comptable

LION Marie-Agnès, agricultrice

MARTIN Gaëlle, gestionnaire de clientèle professionnel (agence bancaire)

SIMAO Marco, monteur de jeux pour enfants

Les séances du conseil municipal sont publiques

Les décisions du conseil municipal

4

| | |
|----------------------------|---|
| <p>16 Février</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de 4 €/habitant de l'attribution de compensation à la communauté de communes en raison du transfert de la compétence extra-scolaire (gestion du centre de loisirs). - Busage d'un fossé pour l'écoulement des eaux pluviales au quartier des Bidalons avec réalisation d'un muret (1.857,76 € HT). - Modification des statuts du syndicat mixte scolaire suite à la mise en place des Temps d'Activité Périscolaire. - Rejet de la demande de subvention pour une élève à l'école hôtelière. - Décision de repeindre le sol du hall des sports et d'installer des housses de protection autour du terrain de basket. |
| <p>3 Mars</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Vote des comptes administratifs 2014 (compte administratif principal, comptes annexes CCAS et lotissement du Jeppe). - Réalisation de devis pour la découpe des sapinettes route de Bachette. Le principe d'une participation de la commune est adopté. - Remboursement de la caution de Mme Irène Morganx suite à son départ de l'appartement communal au dessus de la mairie (304,90 €). - Réalisation de travaux de nivelage du sol devant l'arrêt de bus du collègue |
| <p>8 Avril</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Maintien des taux des taxes locales. - Vote des Budgets Primitifs 2015 (budget principal et budget annexe du lotissement du Jeppe). - Validation du prix de vente des terrains au lotissement du Jeppe (25 € TTC au m2). - Adoption du principe d'un accord sans exclusivité avec un promoteur immobilier pour la vente de 3 terrains maximum au lotissement du Jeppe. - Approbation de la convention 2015 d'adhésion au service de médecine préventive du Centre De Gestion 40. - Validation des devis de mise au norme du Hall des Sports (protections autour du terrain pour 3.835,84 € HT et mise en peinture des aires de jeu et réalisation des tracés pour 3.151,60 € HT) et sollicitation d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la réalisation de ces travaux. |
| <p>11 Mai</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Journée citoyenne le 20 Juin 2015. - Vente d'un terrain du lotissement du Jeppe. - Vente d'un terrain au quartier des Bidalons (24.500 € TTC). - Validation d'un devis pour la fourniture et la pose de 3 tables inox pour compléter l'équipement du hall des sports (1.995,60 € TTC). - Création d'un livret d'accueil des nouveaux batsois. |
| <p>10 Juin</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Vote des subventions aux associations. - Autorisation d'une convention simplifiée avec le CAUE pour la visite d'un conseiller en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement du logement communal à l'étage de la mairie. - Approbation de l'extension de compétence de la communauté de communes du Tursan à l'aménagement numérique (pour le réseau très haut débit). |
| <p>23 Septembre</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Accord pour l'adhésion de la commune de Peyre à la compétence « contrôle des installations d'assainissement non collectif » du syndicat des eaux du Tursan. - Accord sur l'adhésion des communes d'Arboucave, Latrille, Sarron, Poudenx et Argelos à la compétence « entretien des appareils de défense contre l'incendie » du syndicat des eaux du Tursan. - Décision d'intégrer la voirie du « Lotissement du Jeppe » dans le domaine public. - Validation des travaux d'éclairage à l'église de Bats par la SLTE (xxx € TTC). - Création d'un emploi temporaire d'agent recenseur. - Décision de ne pas changer les panneaux de basket au hall polyvalent. - Financement par la commune de la réception pour l'AG de l'ADMR qui se déroule à Bats. - Décision de réaménager l'ancien emplacement du monument aux morts. |
| <p>16 Novembre</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Décision d'acquérir le chemin de St-Antoine (don gratuit des propriétaires, la commune ne finance que les frais de notaire). - Nomination de Mme Odile BEYRIS comme agent recenseur. - Décision d'élaguer le chemin du lac. - Décision de changer le cumulus d'eau chaude de l'école de Bats. - Accord pour le recrutement d'un personnel supplémentaire pour le temps de cantine à l'école maternelle de Bats. - Validation de la modification des statuts de la communauté de communes sur la compétence enfance et jeunesse pour pouvoir procéder à la création, la construction, gestion d'un pôle Enfance Jeunesse (comprenant sur un même lieu un Relais d'Assistante Maternelle, un Centre de loisirs, une halte-garderie, un lieu d'accueil enfants- parents et un pôle jeune. - Dissolution du C.C.A.S. |

Le budget

Le budget d'une commune se divise en 2 parties : **le fonctionnement** (les dépenses courantes, habituelles) et **l'investissement** (des achats ou des travaux qui s'inscrivent dans la « durée »). Pour chacune de ces deux parties on trouve des **dépenses** et des **recettes** (ce que l'on perçoit).

Nous présentons donc ici

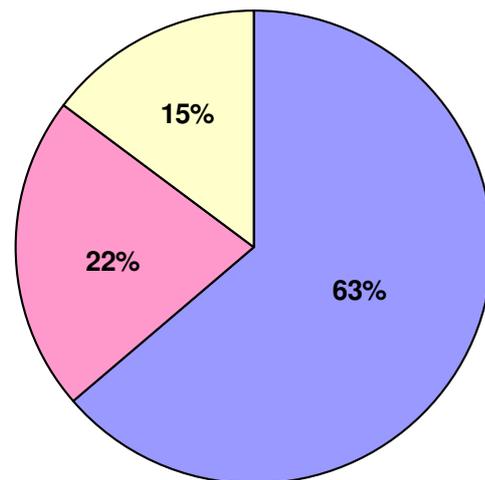
- l'investissement (recettes et dépenses)
- le fonctionnement (recettes et dépenses)

En raison de certaines subtilités liées à l'exercice de l'écriture comptable, nous présentons une version simplifiée du budget.

Nous vous informons également sur les subventions aux associations.

Les recettes d'investissement

| | | |
|------------------------------------|--------------|--|
| Excédents de fonctionnement | 132.540,67 € | C'est l'équivalent de « l'épargne » de la commune |
| Remboursement de TVA* | 45.668,79 € | Pour certains travaux, la commune se voit rembourser une partie de la TVA sur ces travaux. |
| Subventions** | 30.526,35 € | Ce sont toutes les subventions que la commune perçoit pour les investissements qu'elle réalise |

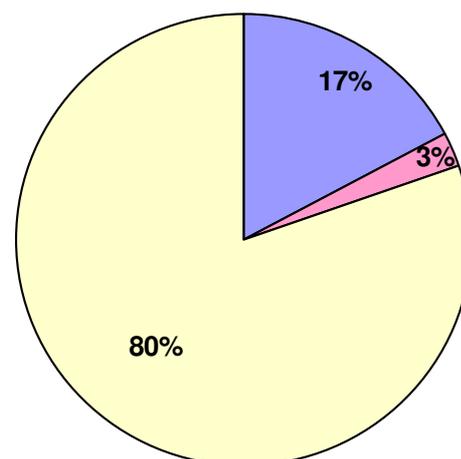


* En 2014, le remboursement de la TVA a été exceptionnellement élevé car nous percevons une partie du remboursement de la TVA sur les travaux d'embellissement du bourg. Nous avons également perçu une partie de réserve parlementaire pour ces travaux.

** Pour les travaux d'embellissement du bourg, la commune a perçu 13.891,36 € du Fonds d'Équipement des Communes (subvention d'Etat) et 16.635 € de réserve parlementaire

Les dépenses d'investissement

| | | |
|--|-------------|--|
| Emprunts et cautions | 13.983,95 € | En 2014, la commune a remboursé 13.590€ de capital |
| Logiciels informatiques, matériel | 2.157,22 € | En 2014, on y trouve l'achat du taille-haies et de logiciels informatiques |
| Travaux* | 65.615,33 € | Ce sont les travaux payés pendant l'année |



* Le prolongement de l'embellissement du bourg de chez Despons aux arènes (21.376,98 €), les fleurs de l'embellissement du bourg (8.177,21 €), l'enterrement des réseaux EDF et PTT du bourg (35.244,89 €) et la participation à la réfection du pont au Baron (816,25 €)

Zoom sur les emprunts de la commune:

La commune rembourse 8.232,35 €/an pour l'emprunt concernant l'embellissement du bourg (reste 11 années à 3,44%)

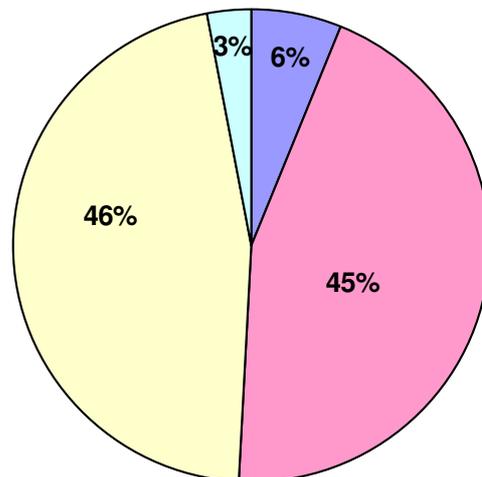
La commune rembourse 5.358,26 €/an pour l'emprunt concernant le hall des sports (reste 2 années à 5,20%)

Au total, la commune rembourse 13.590,61 € chaque année mais l'emprunt pour le hall est couvert par une subvention du Conseil Général que nous percevons chaque année jusqu'à la fin de l'emprunt

Au total, la dette en capital s'élève à 390,30 € par habitant.

Les recettes de fonctionnement

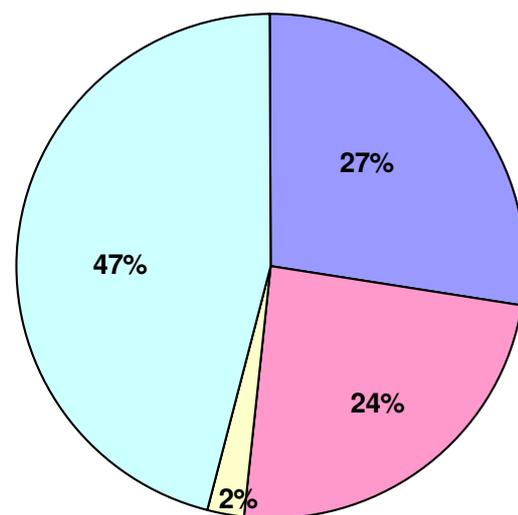
| | | |
|------------------------------------|-------------|--|
| Loyers | 12.953,98 € | Il s'agit des revenus des loyers des logements communaux. |
| Dotations et participations | 95.608,17 € | Ce sont les diverses dotations qui sont attribuées à la commune et qui sont appelées à diminuer. |
| Impôts et taxes* | 98.287,01 € | Les taxes foncières et d'habitation ont rapporté 61.881 € à la commune en 2014. |
| Autres | 6.387,71 € | On y trouve le loyer du hall, les concessions au cimetière, etc.... |



* Lorsqu'une propriété foncière change de propriétaire, une partie des « frais de notaire » est reversée à la commune sous forme de « droits de mutations ». En 2014, il y a eu plus de transactions foncières que les années précédentes, en conséquence de quoi la commune a perçu davantage de « droits de mutations » que d'habitude, pour un montant total de 33.159,01 €.

Les dépenses de fonctionnement

| | | |
|--|-------------|--|
| Charges à caractère général* | 40.720,91 € | On peut citer l'électricité, l'eau, l'achat de fournitures, les cérémonies... |
| Personnels | 35.946,65 € | Ce sont les salaires et les cotisations pour les personnels communaux. |
| Compensations à la communauté de communes | 3.542,00 € | Il s'agit d'une compensation due au financement par l'ancienne Taxe Professionnelle Unique et aux transferts de compétences à la communauté de communes. |
| Autres charges de gestion courante** | 68.496,51 € | Ce sont les indemnités des élus, les contributions aux organismes extérieurs, les subventions aux associations etc.... |



* Cette année, en plus des charges « habituelles », la commune a financé le Plan Communal de Sauvegarde, l'achat d'une guirlande, la journée citoyenne... (Cf. la vie de la commune)

** Indemnités des élus (16.179,16 €), contribution au SDIS (pompiers : 4.534,13 €), contribution au syndicat mixte scolaire (40.991 €)

Au final le budget de fonctionnement 2014 dégage un excédent de fonctionnement de 52.756,73€ soit environ 20.000€ de plus qu'habituellement en raison du montant élevé des « droits de mutation » cette année.

Les subventions 2015 aux associations

ADMR : 600 € / ACCA de Bats : 250 € / Tursan Basket Chalosse : 3.100 € / Amicale des aînés ruraux : 150 €
Association des conjoints survivants : 70 € /

La Communauté de Communes du Tursan

8

L'organisation de la communauté de communes

La communauté de communes fonctionne comme un conseil municipal dans lequel chaque commune est représentée en fonction du nombre d'habitants. Elle est composée de 4 organes :

➤ **Le conseil communautaire** : il regroupe tous les conseillers communautaires et délibère sur tous les projets menés par la communauté de communes.

➤ **Le bureau** : il est formé du Président, des vice-présidents et des maires des communes membres. Il prépare le conseil communautaire et exerce les pouvoirs que lui a délégués celui-ci.

➤ **Le président** : il est le représentant de la communauté de communes dans tous les actes de la gestion quotidienne, administrative, financière,... Il prépare et exécute les délibérations, ordonne les dépenses et prescrit les recettes. En concertation avec les conseillers communautaires, il propose les grandes orientations de politique générale et les projets de la collectivité.

➤ **Les commissions** : elles sont chargées d'étudier et de préparer les décisions du conseil communautaire. Il y a 8 commissions :

- Appel d'offre
- Affaires générales
- Communication
- Social, extra-scolaire et périscolaire
- Commission locale d'évaluation des charges transférées
- Aménagement de l'espace, économie
- Culture et tourisme
- Voirie

Vos nouveaux conseillers communautaires

Président : Jean-Jacques DUTOYA (Bats)

Vice-Présidents :

- Affaires sociales, extra-scolaires et péri-scolaires : Gilles COUTURE (Geaune)
- Culture et tourisme : Jean-Pierre LAFERRERE (Philondenx)
- Aménagement de l'espace et développement économique : Jean LAFITTE (Arboucave) et Pascal BEAUMONT (Miramont)
- Voirie : Stéphane CABANNE (Lauret) et Frédéric LESPIAU (Samadet)
- Communication : Alain DULUCQ (Payros Cazautets)

Conseillers :

Arboucave : Marie-Claude TASTET

Bats : Yvon DUMARTIN

Castelnau-Tursan : Serge DUCLA – Véronique GUICHANE

Clèdes : Francis LAFITTE

Geaune : Alain BRETHERS – Gilles LACOSTE

Lacajunte : Christian BOULIN

Mauries : Philippe GRANGE

Miramont-Sensacq : Christian DUSSAU

Pécorade : Guillaume DUTOYA – Patrick DUPOUY

Philondenx : Michel LABAT

Pimbo : André PASSICOS – Véronique BALTAZAR

Puyol-Cazalet : Jacques LABENNE

Samadet : Jean HIRIGOYEN – Corinne BAILLET – Francine LAMAIGNERE

Sorbets : Gilbert DUBICQ – Franck DUMARTIN

Urgons : Roland DUFOURCQ – Eveline MERBAH

La vie de la Commune

Démographie

Ils sont nés en 2015



- COLAS Kyliann, José, Franck né le 09/01/2015
- DEZOOMER Sarah, Rose née le 16/04/2015
- BACQUE DESILANI Auguste, Gaspard né le 24/09/2015
- MARTIN Léa née le 21/10/2015

Ils ont emménagé à Bats en 2015



- M. DURET Quentin, maison du Bernatou 126 route du Tursan
- M. FONTAINE Christian, 419 quartier des Bidalons
- M. et Mme LEFEUVRE Jacky, 283 route du Tursan
- Mlle DE SIGALDI Manon et M. BEYRIS Damien, 24 route des Bachettes
- M. et Mme DUMARTIN Laurent, 92 quartier des Bidalons

Ils nous ont quitté en 2015



- Le 25/02/2015..... VERDIER Louise

Les élections en 2015

L'année 2015 a vu l'élection des conseillers départementaux et des conseillers régionaux.

Elections Départementales mars 2015 :

Premier tour :

Inscrits : 229

Votants : 151 (65,94 %)

Exprimés : 141

Lubin-Martinez (Les Landes en avant) :.....55
Requenna-Tauzin (Couleurs Landes) :.....63
Bergez-Bergez (L'espérance bleu marine) :...23

Elections Départementales mars 2015 :

Second tour :

Inscrits : 229

Votants : 153 (66,81 %)

Exprimés : 140

Lubin-Martinez (Les Landes en avant) :.....56
Requenna-Tauzin (Couleurs Landes) :.....84

Elections Régionales mars 2015 :

Premier tour :

Inscrits : 229

Votants : 135 (58,95 %)

Exprimés : 123

Liste N. Pereira :.....4 Liste J. Bouisson :.....0
Liste A. Rousset :.....52 Liste F. Coutant :.....2
Liste V. Calmels :.....30 Liste J. Colombier :...28
Liste O. Dartigolles :...0 Liste Y. Setze :.....4
Liste W. Douet :.....2 Liste G. Perchet :.....1

Elections Régionales mars 2015 :

Second tour :

Inscrits : 229

Votants : 141 (61,57%)

Exprimés : 132

Liste A. Rousset :.....62
Liste V. Calmels :.....41
Liste J. Colombier :.....29

Les travaux au Hall des Sports

Pour pouvoir continuer à accueillir les matches de basket du T.B.C. le conseil municipal a décidé d'effectuer une mise aux normes du hall des Sports.

Peintures au sol :

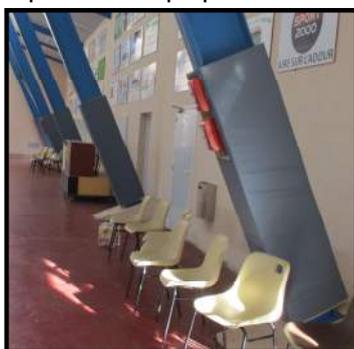
Le conseil municipal a étudié 4 possibilités :

- Option 1 : traçage des lignes seules (environ 3.151,60 € HT)
- Option 2 : réalisation de 3 couches croisées de peinture acrylique sur l'ancien sol et traçage des lignes (3.151,60 € HT)
- Option 3 : réalisation d'un revêtement du sol et traçage des lignes (comme à Urgons : environ 13.390 € HT)
- Option 4 : réalisation d'un revêtement trois fois plus dense que celui de l'option 3 et traçage des lignes (12.500 € HT).

Quelle que soit l'option choisie, le sol aurait toujours eu besoin d'être protégé par des tapis lors des manifestations non sportives. Aussi, le conseil municipal a choisi de retenir l'option N°2 qui permettait de refaire les peintures sans investir démesurément.



10



Protections :

Afin de protéger les joueurs, des mousses de protection ont été installées autour des 4 piliers proches du terrain, contre l'estrade et contre la table de marque.

Classement salle de sport :

Grâce à ces travaux, la salle a été homologuée et elle pourra accueillir les matches de toutes les équipes de T.B.C.

Réalisation de tables aux cuisines

En parallèle, le conseil municipal a décidé d'équiper les cuisines avec 3 nouvelles tables.

- Remplacement de la table entre l'évier et le mur du fond pour bloquer l'évier et éviter ainsi une dégradation des évacuations. Table de 1,57x70x90 : 523 € HT
- Ajout d'une table entre la machine à glaçons et la table qui est équipée de sacs poubelle : 443 € HT
- Ajout d'une table pour ranger à la laverie : 697 € HT

La société Escriba a été retenue pour réaliser ces 3 tables pour un montant total de 1995,60 € TTC.

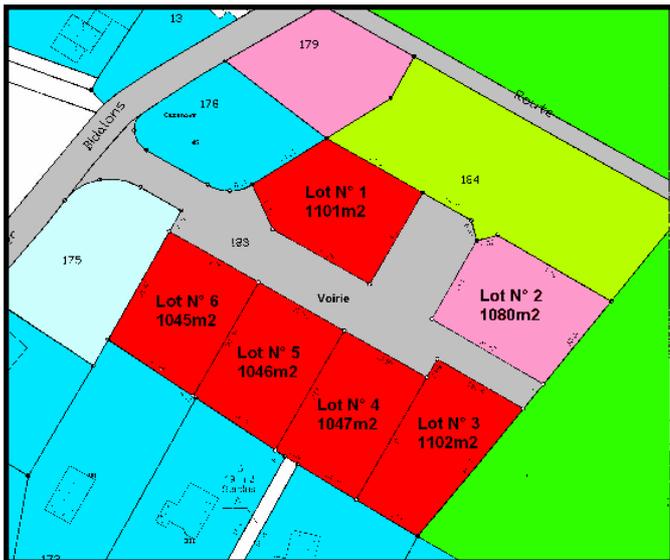


Achat de décorations de Noël

Le conseil municipal a souhaité poursuivre ses investissements dans les décorations de Noël pour embellir le bourg. En 2015, cela s'est traduit par l'achat de guirlandes et d'une décoration « Joyeuse fête » pour décorer le parvis de l'église. Le montant total de ces achats s'élève à 1.248,90 € TTC.



Point sur les ventes des terrains municipaux



En 2015, la commune a vendu 2 terrains (en rose dans le schéma) :

➔ Au lotissement du Jeppe, le lot N°2 a été vendu à M. VIDOT Joël et Mme MARTINEZ Marie-Noëlle au prix de 25 € du m².

➔ Hors du lotissement, la parcelle N° 179 de 1062 m² a été vendue à M. TOQUET Anthony et Mlle DOS SANTOS Estelle au prix total de 24.500 €.

Un promoteur immobilier a sollicité la commune pour la mise en vente de terrains. Afin de favoriser la publicité autour de la vente des lots, le conseil municipal a décidé d'autoriser le promoteur à mettre en vente 3 terrains maximum sans exclusivité (si un particulier sollicite directement la mairie à propos d'un de ces terrains,

la mairie peut le vendre sans passer par le promoteur). Il dispose d'un mandat de vente pendant 12 mois à compter de la signature du mandat.

11

La journée citoyenne

Pour sa seconde édition, la journée citoyenne s'est déroulée le 20 Juin 2015. Grâce à l'implication d'une bonne trentaine de personnes, des petits travaux permettant l'embellissement de notre commune ont pu être réalisés.

Les bordures de la route du Tursan ont été garnies. Les alentours de l'église et des arènes ont été élagués, le lierre a été enlevé contre le mur du cimetière et les fleurissements ont été désherbés. Les abords des conteneurs ont été nettoyés, les ronces retirées. Enfin, le panneau d'affichage a été vernis.

En plus d'être efficaces, les citoyens ont travaillé dans un bel esprit de convivialité et d'entraide. Un grand merci à eux.

Les petits travaux



Des travaux de terrassement et pose de tubes annelés pour l'écoulement des eaux pluviales ont été réalisés au lotissement des Bidalons, en bordure de la parcelle ZH n°11. Le montant de ces travaux a été de 1857,76 € HT.



L'éclairage de l'intérieur de l'église a été refait par la SLTE pour un montant total de 3.000 € TTC

12

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le conseil municipal a procédé à la mise en accessibilité de l'église et du petit foyer. La société SEMAAD d'Aubagnan a donc réalisé deux plans inclinés amovibles pour un total de 865,50 € TTC.



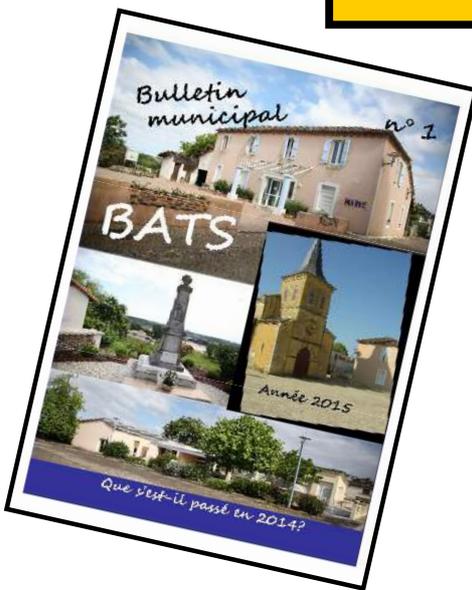
Afin d'assurer la sécurité route de Bachettes, le conseil municipal a décidé de participer à l'élagage des sapinettes à hauteur de 15% des coûts pour un total de 330 € TTC à la charge de la commune.

Pour laisser l'espace nécessaire à l'utilisation du garage à vélos, le point tri a été déplacé.



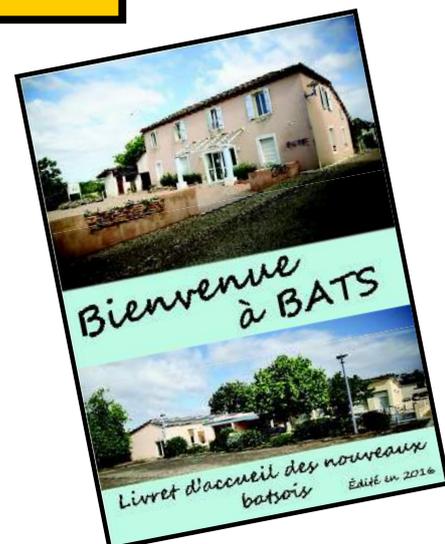
L'ancien emplacement du monument aux morts a été réaménagé.

Clin d'œil



Soucieux de faciliter l'accueil des nouveaux habitants, le conseil municipal a réalisé un livret d'accueil.

2015 aura également été l'année de lancement du bulletin municipal. Le premier exemplaire a coûté 714 € TTC.



Les organismes extérieurs

Syndicat Mixte Scolaire

En ce qui concerne l'école, l'année 2014 a été marquée par la mise en œuvre de la loi de refondation de l'école. Un des aspects de cette loi consistait à revoir l'organisation de la semaine et des journées scolaires des enfants (les rythmes scolaires).

Jusqu'à la rentrée 2014-2015, les enfants de la commune qui allaient à l'école primaire avaient 24h de classe par semaine répartis sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Depuis Septembre 2014, les enfants ont toujours 24h de classe par semaine mais ces heures sont désormais réparties sur 4 jours et demi (lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi). Cela réduit donc le nombre d'heures de classe par jour.

Les T.A.P.

Ce temps dégagé permet au syndicat mixte de proposer aux enfants des Temps d'Activités Périscolaires (les T.A.P.) pendant 2h chaque semaine :

A l'école de Bats : le mardi et le vendredi de 15h45 à 16h45

A l'école de Vielle-Tursan : le lundi de 15h25 à 16h25 et le jeudi de 13h40 à 14h40

A l'école d'Aubagnan : le lundi de 13h45 à 14h50 et le jeudi de 15h35 à 16h35

Toutes les activités périscolaires proposées sont gratuites.

Plusieurs animateurs proposent différentes activités aux enfants :

Sabrina Junca : activités musicales

Yannick Lespiau : activités d'éveil corporel

Juliette Huan : activités artistiques corporelles (théâtre, danse)

Les animateurs du syndicat mixte : Jeux, jeux de théâtre, activités créatives

Les animateurs de la chambre d'agriculture : Jeux de découverte des produits landais (issus de la culture, de l'élevage...) au travers des 5 sens

Chaque animateur est accompagné par un agent du syndicat mixte qui est formé (titulaire du BAFA) ou en cours de formation.

D'autres interventions exceptionnelles sont proposées aux enfants (l'alimentation, les pompiers...).

Le SYRBAL

Dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale, le Syndicat mixte des Rivières du Bassin de l'Adour Landais a vu le jour le 1^{er} janvier 2013, grâce à la fusion de 6 syndicats de rivières (SI Gabas Laudon, SI Bas et Petit Bas, SI Louts, SI Bahus, SI Bos, SIRSEL). Pour plus de cohérence et une proximité territoriale, le SYRBAL est constitué de 5 comités territoriaux (Gabas, Louts, Bos, Bahus et Affluents Amon de l'Adour ou 3A). Au total, le SYRBAL regroupe 78 communes, 1 communauté de communes et 1 communauté d'agglomération, pour 282 kms de cours d'eau principaux et 880Km² de bassins versants. Le président du SYRBAL est Monsieur LABADIE Bernard.

Le SYRBAL a pour objectif la prise en compte des dynamiques hydrauliques d'un bassin versant. Il mutualise les moyens et les compétences techniques des communes pour entretenir les lits et berges d'une rivière, restaurer les milieux et animer la politique locale sur le thème de l'eau et de la rivière.

Pour planifier les interventions du syndicat, un Programme Pluriannuel de Gestion (IPPG) est établi pour 5 ans en concertation avec les élus et les partenaires institutionnels. A terme, un arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) donne droit au syndicat d'intervenir sur des parcelles privées. L'arrêté préfectoral du PPG du Louts vient de paraître. Ceux du Gabas, du Bahus et du Baillié sont en cours de définition.

Afin de diminuer l'impact des cours d'eau sur des zones prioritaires, il est nécessaire de conserver ou mobiliser un espace foncier permettant aux cours d'eau de divaguer ou aux crues de s'étaler. Dans ce but, le SYRBAL s'engage dans une démarche de mobilisation d'un espace de mobilité et de champs d'expansion de crue de cours d'eau. La commune de BATS fait partie des secteurs prioritaires ciblés sur lesquels cette démarche serait la plus efficace.

Plus d'informations dans le SYRBAL infos disponible dans votre mairie

Le Syndicat des Eaux du Tursan



Eaux du Tursan : garantir la qualité du robinet à l'assainissement

Début décembre, le dernier conseil de l'année a réuni à Geaune les délégués du Syndicat des eaux du Tursan, représentant les 83 communes landaises et béarnaises pour lesquelles l'établissement public assure la distribution ou l'assainissement de l'eau. Fin d'année oblige, les élus ont notamment voté suite à un débat d'orientations budgétaires, l'évolution des redevances liées à ces services en 2015. Cette évolution, a précisé le Président Jean-Pierre Lafferrère, est mesurée selon celle du coût de la vie. Elle doit permettre d'entretenir les équipements de façon à garantir une qualité optimale de l'eau, sans pour autant peser sur les ménages.

En matière d'eau potable, 2015 sera l'année de la modernisation. Le système de télégestion de quatre châteaux d'eau et celui de la « station-mère » de production basée à Pécorade seront entièrement changés. Suivant les dernières évolutions informatiques, l'équipement permet de surveiller en temps réel et sur un réseau de plus de 1 000 km, les flux de l'eau, sa qualité ou la présence de fuites. Soumis à rude épreuve, le système de traitement de l'eau en station sera également remplacé.

Et pour distribuer cet « or bleu » en évitant un maximum de déperditions, 11 km de conduites seront renouvelés. Des travaux effectués pour moitié par les équipes du Syndicat elles-mêmes.

14

Du côté de l'assainissement collectif (le tout-à-l'égout), deux nouvelles stations vont voir le jour à Saint-Loubouer dans les Landes, et Poms dans les Pyrénées-Atlantiques, au bénéfice de plusieurs centaines d'habitations.

Au final, pour une consommation-type de 120 m³ par an, la facture d'eau potable de 2015 s'élèvera à 225,69 €, contre 223,16 € en 2014. Soit une évolution de 1,1%. Avec une augmentation plafonnée à 1,5%, le traitement de ces eaux usées reviendra à 486,17 €, contre 478,75 € en 2014.

4,5kms...

... c'est le linéaire de conduites qui sera renouvelé entre Philondenx, Lacajunte et Arboucave. De mars à mai 2015, les entreprises CGTP et Bayol remplaceront les tuyaux vieillissants par des conduites en PVC de plus gros diamètres. De quoi sécuriser et optimiser l'alimentation en eau des communes environnantes. Anticipé depuis plusieurs années, ce chantier de 680.000€ HT sera payé grâce aux fonds propres du Syndicat, sans faire appel au crédit.

Entre Sorbets et Pécorade, 4,2kms sont en passe d'être renouvelés, suite aux travaux des équipes du syndicat, à pied d'œuvre depuis janvier.

Zoom sur Bats

Fin 2014, le Syndicat des Eaux du Tursan a effectué les travaux de raccordements du lotissement du Jeppe aux réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées (raccordement à la station d'épuration des Bidalons).

L' A.L.P.I.

L'Agence Landaise Pour l'Informatique compte plus de 540 collectivités adhérentes : la quasi-totalité des communes landaises, les communautés de communes et d'agglomération mais aussi des syndicats publics, des établissements publics ou des associations. C'est un syndicat mixte.

L'A.L.P.I. aide les collectivités dans tout ce qui concerne leur relation quotidienne avec l'informatique et les logiciels

Le SIETOM



Commune de Bats Tursan Bilan 2015

Fiche d'identité SIETOM

Population : 76 506
 Nombre de points tri : 1 pour 358 hab
 Nombre de conteneurs OM : 1 pour 14 hab

Fiche d'identité de la commune

Population : 316
 Nombre de points tri : 1 pour 316 hab
 Nombre de conteneurs verres isolés : 0
 Nombre de conteneurs OM : 1 pour 18 hab

La collecte ordures ménagères

Tonnage SIETOM : 16 481 tonnes
 Ratio SIETOM en kg/hab : 216
 Ratio national en kg/hab : 288

Tonnage commune : 68
 (ratio SIETOM x population commune)
 Jour(s) de collecte : **lundi**
 depuis le 21 septembre 2015

Le compostage individuel

0 composteur(s) distribué(s) en 2015
 37 foyers équipés soit 28 % de la commune

La collecte sélective

Classement commune
 2015 : 69 /123

Rappel 2014
 54 /124

(établi en cumulant l'ensemble des performances de tri)

15

Bilan des collectes du SIETOM et de la commune

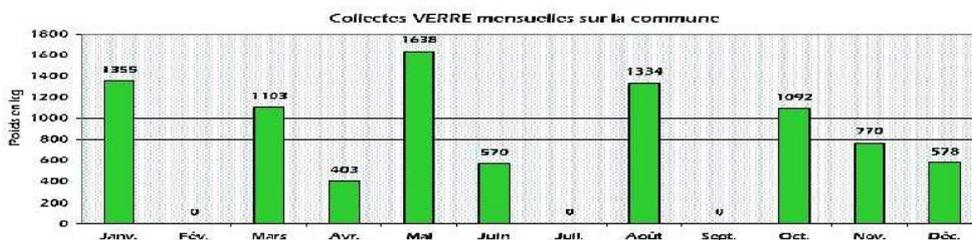
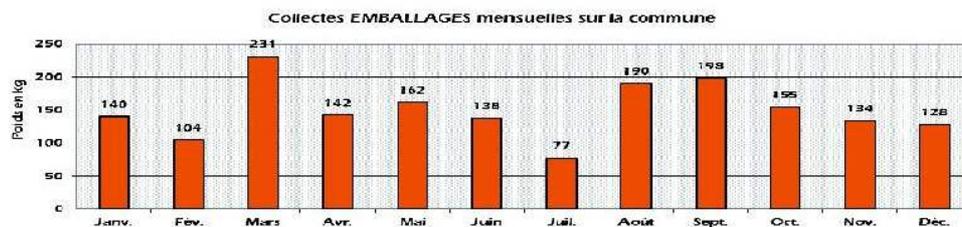
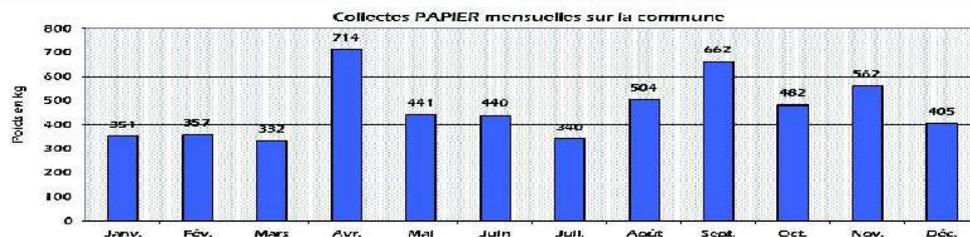
| Matériau | SIETOM | | Commune | | Ratio commune /ratio SIETOM |
|----------|------------------|-----------------|------------------|-----------------|-----------------------------|
| | Tonnage collecté | Ratio en kg/hab | Tonnage collecté | Ratio en kg/hab | |
| P | 1 900 862 | 24,9 | 5 590 | 17,7 | ☹️ |
| E | 506 640 | 6,6 | 1 799 | 5,7 | ☹️ |
| V | 2 098 264 | 27,4 | 8 843 | 28,0 | 😊 |

P- Papier E- Emballages V- Verre

Evolution des collectes de la commune



Bilan des collectes par point tri



Les associations

Le comité des fêtes

Que dire de cette formidable association !

Elle permet de garder un lien « inter-génération » mais aussi une intégration des nouveaux arrivants dans un esprit festif... Son bon fonctionnement est assuré par un bureau, composé de 13 membres, qui se réunit régulièrement toujours à la recherche d'idées nouvelles. Mais aucune des manifestations « chapotées » par le comité des fêtes ne peut se faire sans compter sur l'aide de toutes les Batsoises et tous les Batsois.

3 rendez-vous annuels sont organisés...

Septembre : journée détente où la pétanque et son, tant convoité, bouclier de Prunus sont associés à une randonnée pédestre qui permet de découvrir les « trésors » cachés de Bats. Pour clôturer cette journée, la commission animation nous propose la projection d'un film dont elle détient les secrets de réalisation.



Octobre : fête patronale avec des animations qui ont évolué au fil des ans. 4 repas sont proposés sur les 3 jours. Animations pour les enfants, cavalcade et encierro nocturne le samedi, un essai de ventre glisse, la première Battle de Bandas... Et bien sûr, en point d'orgue le dimanche, la traditionnelle course landaise. C'est notre culture ... nous devons la préserver !!!

Décembre : La hailhe de nadau permet aux batsois et batsoises de se retrouver autour de la flambée traditionnelle du soir de Noël.

Etre membre du comité est, pour ma part, un plaisir partagé depuis 20 ans. Depuis des lustres les comités successifs ont contribué à la popularité des fêtes de Bats. Le comité actuel s'applique à ce que perdure cette notoriété festive. Il veille aussi à ce que l'engouement de tous les Batsois et tous les bénévoles ne se tarisse pas ... Aujourd'hui, Bats peut se gager, grâce à tous ses différents comités et au soutien de ses habitants, d'être un rendez-vous incontournable du mois d'octobre, au même titre que le passage des palombes...

Jean-François DUTOYA
Le Président

16



Memo festif

Le comité renouvelle sa participation de 10 € par personne pour toute inscription au traditionnel repas du vendredi soir, lors des fêtes patronales chez nos voisins et amis. A chaque fois, pour ceux qui le souhaitent le rendez-vous a lieu à partir de 19h30 au hall polyvalent, autour du verre de l'amitié offert par le comité.

Villages concernés et dates :

| | |
|---------------|--------------------------|
| Aubagnan | Vendredi 8 Mai 2015 |
| Samadet | Vendredi 22 Mai 2015 |
| Vielle Tursan | Vendredi 17 Juillet 2015 |
| Urgons | Vendredi 6 Novembre 2015 |

La commission patrimoine du comité des fêtes

Naissance : Le Comité des Fêtes souhaitait que soit sauvegardé et valorisé le patrimoine culturel local. Le 4 mars 2012, il a organisé une réunion d'information à l'issue de laquelle a été créée la commission patrimoine.

Réalisations : Aussitôt, l'équipe s'est mise au travail. Des documents ont été collectés et les témoignages des Batois les plus âgés ont été recueillis ; des recherches ont été faites dans les archives communales et départementales. La synthèse de ce travail a été présentée sous la forme d'un film retraçant l'histoire de Bats et la vie quotidienne au début du XXème siècle : « Bats d'outs cops : A la découverte de Bats d'hier et d'avant-hier ». Ce documentaire a été projeté lors la journée du patrimoine du 14 septembre 2013 organisée par le Comité des Fêtes. Le DVD, à la disposition de tous, peut être emprunté à la mairie de Bats.

En 2014, lors de la journée du patrimoine du 20 septembre, a été organisée une randonnée permettant de découvrir les quatre fontaines bâties du village ainsi que l'ancienne boulangerie. Un film monté à partir d'images fournies par Christian Lafosse et évoquant Bats dans les années 70 a été projeté.



Débroussaillage de la fontaine de Catalote



Fournil de l'ancienne boulangerie



Fontaine des Bidalons, restaurée par M. Desmouliès

Team Lendresse



Président : Jean-Jacques Lendresse
Trésorier : Stéphane Castaing
Secrétaire : Maryse Lendresse

Le Team Lendresse regroupe quelques amis autour d'un Buggy Renault Phils'car piloté par Nicolas Lendresse avec, cette année, la complicité de son copilote Laurent Barrouilhet. Il participe au championnat de France des rallyes tout terrain en catégorie 2 roues motrices. Le championnat se déroule sur 10 rallyes par an, à l'issue desquels un classement est établi par catégorie de véhicules.

Le Team participe à 6 rallyes par an grâce au soutien des différents sponsors :

- Début mars : le rallye des collines (Arzacq)
- Début avril : le rallye du Labourd (Saint-Pée sur Nivelles)
- Début juillet : le rallye du Gers (Nogaro)
- Début août : le rallye d'Orthez
- Début septembre : le rallye des cimes (Mauléon et Iraty)
- Début octobre : rallye des dunes et marais (Royan).



Sur les 3 dernières années, nos résultats varient de la 10ème à la 25ème place sur 65 concurrents. Pour 2015, l'objectif est de nous hisser dans les 10 premières places. Pour cela, et pour attirer de nouveaux sponsors nécessaires au développement du buggy, une page facebook a été créée « Team Lendresse ». Vous pouvez aussi suivre notre classement et nos week-end sur la page de la fédération française du sport automobile : <http://www.frsa.org/calendrier.php?id=471> dans l'onglet « rallye tout terrain »

N'hésitez pas à vous rendre sur ces rallyes alentours pour nous supporter. Le meilleur accueil vous sera réservé !!!

Association diocésaine d'Aire et Dax



Le culte catholique qui se déroule à Bats dépend de la paroisse Tursan Ste Marie de Geaune sous la responsabilité de l'abbé Delord.

Chaque commune a des responsables laïcs qui assurent le lien entre la population et l'abbé et qui préparent les offices à l'église. Pour Bats, l'association est animée par Paulette DUMARTIN et Marie-Agnès LION. Vous pouvez les contacter pour tout office religieux, demande de sacrement ou visite de personnes malades.

L'association diocésaine est basée à Dax (diocèse).

Amicale des aînés ruraux 1973-2015

Président : Jacques Despons

Vice-Président : Jean Ducos

Trésorière : Paulette Dumartin

Secrétaire : Marie Hélène Ducos

42 années que notre club est fondé, appelé le 3^{ème} âge. Créé par Desmoulies Pierre, président, et Jeanne Laferrere, secrétaire et trésorière. Deux personnes qui se sont dévouées de 1975 à 1990 toujours à l'écoute de leurs adhérents. Pour cause de santé, le relais fut passé à André Ducos, président, et André Mesmer, secrétaire. Le club changea de nom : Amicale des Aînés Ruraux de Bats de 1990 à 2000 avec 35 adhérents.

1976, Pierre Desmoulies, Raymond Lafenêtre (maire de Geaune et conseiller général), Aimé Salles (maire de Samadet) réunissaient tous les clubs du canton pour fonder le Club Intercantonal, dont Pierre Desmoulies prit la présidence. Le club existe toujours sous la présidence de Monsieur Boulin, maire de Lacajunte.

Aujourd'hui, notre club de génération mouvements compte 25 adhérents. Notre but étant de nous réunir tous les mois autour de diverses activités (belote, loto, triomino suivi d'un goûter). Nous faisons également quelques sorties, organisées par les transports Touyarot. Cette année, nous avons fêté pour la première fois le réveillon de la Saint-Sylvestre tous ensemble, avec la surprise, au seuil de la nouvelle année, de voir venir une trentaine de jeunes et moins jeunes pour nous souhaiter la bonne année ! Tous réunis, nous avons sabré le champagne, en se disant « à l'année prochaine ! ».

Les personnes retraitées désireuses d'apporter leur aide et leurs idées à notre club sont cordialement et chaleureusement invitées avant qu'il ne soit trop tard, afin de conserver et perdurer ce que nos ancêtres ont construit.

Le Président, Jacques DESPONS

18



Tursan Basket Chalosse

Tursan basket Chalosse : Les féminines marquent les esprits....



La saison 2013/2014 restera dans les annales du club. L'évènement le plus marquant de la saison est venu cette fois des féminines. Après avoir foulé pendant des années tous les parquets du département, on sentait que quelque chose d'historique pour le club pouvait se produire. Avec un groupe très jeune, entouré de quelques filles d'expérience, elles s'installent lentement mais sûrement à la première place d'excellence départementale et assurent ainsi l'ascension au niveau supérieur : L'honneur région.

C'est une première dans l'histoire du club !

Ce début de saison en région est plus qu'honorable pour ce groupe puisqu'à la mi saison, elles sont cinquième de leur poule. C'est une équipe qui surprend ses adversaires....

L'équipe fanion garçons a fait une bonne saison 2013-2014 en pré-nationale terminant dans la moitié du classement. Seule ombre au tableau, dans les deux derbys du Tursan, nos voisins de l'élan resteront dominateurs, nous infligeant à deux reprises une sévère correction...

Mais ce début de saison 2014-2015, le TBC a inversé la tendance, en s'imposant correctement lors de ce premier derby à Geaune. Nous félicitons cette équipe qui à la mi saison fait partie des cinq premières équipes de pré-nationale.

Pour cette saison le club du TBC compte 19 équipes qui sont engagées dont 3 équipes de mini-poussins et **une garderie découverte pour nos tous petits**. Cela représente 143 jeunes et 60 adultes.

Beaucoup de travail à assumer ! Nous sommes à la recherche permanente de nouveaux bénévoles.

Parents, amis, retraités...N'hésitez pas à venir nous rejoindre, il y a du travail pour tous !!!



Association cyclotourisme Bats

L'association cyclotourisme propose des sorties cyclisme les dimanche matins tant que la météo le permet (annulation en cas de pluie, brouillard ou grand froid). Le circuit se décide en fonction des participant(e)s. Convivialité et plaisir sont les fils directeurs de nos sorties.

Le bureau de l'association réunit Alain Lafitte (président), Jean-François Ducos (trésorier) et Christian Martin (secrétaire). N'hésitez pas à nous contacter !

Société philanthropique de secours mutuel

La société de secours mutuel des BATS a pour but de venir en aide aux plus démunis en accompagnant des familles lors des obsèques en portant le cercueil dans l'église et de l'église au cimetière, en incitant des membres de la société à assister aux obsèques et en participant financièrement aux obsèques des membres de la société et à leur époux(ses).

Cette solidarité dans un des moment les plus douloureux de l'existence ne peut exister sans l'implication des membres que nous remercions ici. Nous invitons toutes les personnes intéressées à prendre contact avec le président de l'association : Alain LAILHEUGUE : 06.24.69.04.08

« L'esprit oublie toutes les souffrances quand le chagrin a des compagnons et que l'amitié le console »



(W. Shakespeare)

ACCA de Bats

L'Association Communale de Chasse Agréée de Bats regroupe 25 membres. Le bureau de l'ACCA réunit Benoît BEYRIS (président), Yvon DUMARTIN (vice-président), Christian DUMARTIN (secrétaire) et Bernard PANTAIGNAN (trésorier). Le rôle de l'ACCA est d'assurer une bonne organisation technique de la chasse mais également de réguler les populations animales susceptibles d'occasionner des dégâts sur les cultures et les élevages.

L'ACCA fonctionne nécessairement de concert avec un lieutenant de louvèterie (pour Bats, il s'agit de Christian Dubroca). Chaque lieutenant de louvèterie est responsable d'un secteur géographique, est propriétaire d'une meute de chiens de chasse créancés (qui sont dressés pour chasser uniquement le sanglier ou le renard). Il est présent pour chaque battue car on ne peut pas organiser de battue en son absence. Pour chaque battue, il invite les ACCA voisines à participer.

Deux types de chasses sont pratiquées sur la commune : les battues et la chasse individuelle.

Les battues

Les battues sont organisées sous la responsabilité du président de l'ACCA. 3 types de battues sont organisées : au chevreuil, au renard et au sanglier.

Afin de réguler les populations, le plan de régulation prévoit la prise d'environ 20 chevreuils par an sur notre commune. Chaque chevreuil abattu est alors muni d'un bracelet, preuve du respect du quota d'abattage

Le renard est classé « nuisible » et n'est donc pas soumis à une politique de quota. L'ACCA organise des battues au renard de sa propre initiative ou lorsque des dégâts sont signalés par un éleveur.

Enfin, du jour d'ouverture de la chasse au 31 mars, l'ACCA organise également des battues au sanglier dans le but de réguler les populations. En dehors de ces périodes, le lieutenant de louvèterie peut organiser des battues exceptionnelles si des dégâts sur les cultures sont constatés.



21

Les chasses individuelles

Tout chasseur détenteur d'un permis de chasse validé au niveau du département et détenteur d'une carte qui l'autorise à chasser sur un territoire donné peut chasser en respectant les règles ordinaires. On trouve des chasseurs à la palombe, à la bécasse, au faisan... Les palombières doivent être déclarées à la fédération, elles sont privées.

Une passion encadrée et une utilité pour tous

Le permis de chasse s'acquiert après des épreuves théoriques et un parcours de chasse (partie « pratique »). Détenteur d'un permis de chasse, tout chasseur doit valider chaque année son permis (160 €/an environ pour une validation départementale, 300 € pour une validation nationale), posséder une assurance responsabilité civile, s'affilier à l'ACCA (15 €/an pour l'ACCA de Bats). Ces sommes permettent de financer plusieurs actions listées ci-dessous. Enfin chaque chasseur doit s'équiper de tenues réglementaires, posséder son fusil, ses cartouches... La Fédération des Chasseurs des Landes rembourse les dégâts sur les cultures. L'ACCA dispose d'une assurance de responsabilité civile afin de couvrir d'éventuels incidents pendant les battues (par exemple un sanglier poursuivi qui cause des dommages sur une clôture). Elle achète chaque année une centaine de faisans et de perdreaux, elle adhère à la fédération et elle achète les « bracelets » pour les chevreuils.

Un repas convivial

Chaque premier week-end de mars, l'ACCA invite tous les batsois(es) à se retrouver autour du repas annuel qui réunit environ 120 personnes.

Un avenir qui dépend de chacun

Depuis quelques années, le nombre de chasseurs diminue et on assiste à un vieillissement des chasseurs. Cette tendance est préoccupante surtout pour organiser les battues nécessaires à la régulation des nuisibles et à la protection des cultures et élevages. Les zones de chasse sont également impactées par l'étalement urbain et l'étalement des élevages.

Des normes liées aux conditions sanitaires d'éviscération nous conduisent à réfléchir à la création d'une salle dédiée à l'éviscération du gibier.



Loin des stéréotypes, hommes, femmes, si vous êtes amoureux(es) de la nature, c'est avec joie que nous vous accueillerons au sein de notre Association.

Plus de renseignements : www.fedechasseurslandes.com

Père Mère



Les numéros utiles

Les urgences



Pompiers : 18
Police secours : 17
Gendarmerie de Geaune : 05.58.44.41.98
SAMU : 15
Centre antipoison de Bordeaux : 05.56.96.40.80
Allo enfance en danger : 119
SOS Viols : 0800.05.95.95
Allô escroqueries : 0811.02.02.17

Les collectivités locales



Communauté de communes du Tursan : 05.58.44.50.01
Pays Adour Chalosse Tursan : 05.58.79.74.80
Conseil Départemental des Landes : 05.58.05.40.40
Préfecture des Landes : 05.58.06.58.06
Conseil Régional d'Aquitaine : 05.57.57.80.00

La santé



Maison de la santé de Samadet (Médecins ; Infirmiers kinésithérapeutes ; Podologue ; Orthophonistes ; Psychologue) : 05.58.79.11.57
Cabinet médical de Geaune : 05.58.44.51.34
Pharmacie Brouca-Layris (Samadet) : 05.58.79.11.42
Pharmacie Labastide (Geaune) : 05.58.44.58.81
Maisons de retraite de Geaune : 05.58.44.51.04
Maisons de retraite de Samadet : 05.58.79.11.26

22

L'enfance, l'adolescence



Protection Maternelle et Infantile (PMI) : 05.58.79.32.25
Relai Assistantes Maternelles : 05.58.51.85.26
Centre de Loisirs : 05.58.05.91.74
Ecole de Bats : 05.58.79.17.61
Ecole de Vielle-Tursan : 05.58.79.18.04
Ecole d'Aubagnan : 05.58.79.10.54
Collège de Geaune : 05.58.44.50.59
Collège d'Hagetmau (avec S.E.G.P.A) : 05.58.79.33.29
Lycée Gaston Crampe d'Aire sur l'Adour : 05.58.51.53.00
Lycée professionnel Jean d'Arcet d'Aire sur l'Adour : 05.58.71.63.50
Maison Familiale Rurale d'Aire sur l'Adour : 05.58.71.70.70
Planning familial des Landes : 05.58.06.85.85

L'emploi



La mission locale : 05.58.71.95.52
Association Chalosse Tursan : 05.58.79.35.00

Le social



Centre Médico-Social d'Hagetmau : 05.58.79.32.25
Assistante sociale de secteur : 05.58.71.61.65
CAF : 0820.45.40.10
ADMR Samadet : 05.58.79.60.68

Le logement



Office Public de l'Habitat des Landes : 05.58.05.31.31
ADIL 40 : 05.58.46.58.58
Agence Nationale de l'Habitat : 05.58.51.31.57
C.A.U.E. : 05.58.06.95.96
PACT des Landes : 05.58.90.17.97
Comité Interprofessionnel du logement : 05.58.05.71.00

La culture



Musée de la faïence et des arts de la table : 05.58.79.13.00
Centre culturel du Tursan (Samadet) : 05.58.44.50.01
Centre Céramique Samadet : 05.58.79.65.42
Médiathèques :
 Geaune : 05.58.44.40.95
 Samadet : 05.58.79.65.50

Le tourisme



Office de tourisme de Geaune : 05.58.44.42.00
Office de tourisme de Samadet : 05.58.70.65.45

Le sport



Piscine intercommunale : 05.58.44.58.41

Les réseaux / l'environnement



Syndicat des eaux du Tursan : 05.58.44.58.58
SIETOM de Chalosse : 05.58.98.57.57
ERDF dépannage : 09.726.750.40

Le correspondant de presse Sud-Ouest



DULUCQ Alain : 05.58.44.50.68 / 06.85.10.19.10
tursan-dulucq@wanadoo.fr

Les artisans, commerçants, auto-entrepreneurs, assistantes maternelles de Bats

| | | |
|---|---|----------------|
| Charpentier | Dabescat frères | 05.58.79.19.66 |
| Garagiste | Garage Lendresse | 05.58.79.10.72 |
| Plâtrier | M. Dartiguelongue | 05.58.79.17.79 |
| Plombier | M. Destenave | 05.58.79.15.89 |
| Maçon | SARL Lafitte frères | 05.58.79.62.70 |
| Maison d'édition | Sarl Diffusion différente Editions d'Utovie | 05.58.79.17.93 |
| Communication | EURL Com'LN | 07.86.91.95.75 |
| Assistante maternelle | Elodie Lefeuvre | 06.16.85.29.24 |
| Service à la personne, entretien, travaux ménagers | Marilyn Labbé | 06.11.96.00.27 |
| | Sandrine Tastet | 06.47.83.19.22 |

Les informations utiles

Ouverture d'une recyclerie à Hagetmau

Quels sont les objets que je peux donner ?

La recyclerie reprend tous les objets réemployables en état de fonctionnement ou nécessitant une réparation.



Comment me rendre à la recyclerie et quand ?



Horaires d'ouverture

MAGASIN
Mardi au samedi
10h à 13h
et 14h à 17h

POUR LES DONS
Mardi au samedi
9h à 13h
et 14h à 17h

Depuis le 1^{er} décembre 2015, l'association Landes Partage en lien avec le SIETOM de Chalosse a ouvert une recyclerie sur la commune d'Hagetmau.

Une recyclerie, c'est quoi ?

Une recyclerie est une structure qui accueille différents objets pour les trier, les réparer si besoin ou les démonter pour les valoriser par le réemploi. Les objets sont ensuite revendus et les pièces détachées recyclées.

Comment faire pour donner des objets ?

Si j'ai des objets qui peuvent encore servir et être réemployés, je peux m'en débarrasser de 3 façons :

✓ Les amener sur le site d'Hagetmau directement. Ils seront triés sur place puis mis en vente.

✓ Faire appel à Landes Partage pour venir à mon domicile.

✓ Les déposer dans un caisson réemploi sur les déchetteries du SIETOM. Depuis début janvier 2016, sont équipées les déchetteries d'Hagetmau, Rion, St Sever et Tartas sont équipées. Celles d'Amou, Geaune, Pontonx, Pouillon et Poyartin le seront fin 2016.

Comment fonctionne la recyclerie ?

La recyclerie poursuit plusieurs objectifs :

- Offrir à des personnes éloignées de l'emploi l'opportunité d'intégrer un parcours d'insertion social et professionnel
- Contribuer à la réduction des déchets enfouis par la pratique du réemploi et du recyclage.

Le magasin de vente situé à Hagetmau vous permet d'acheter des objets réemployés et de contribuer au bon fonctionnement de la recyclerie. L'association peut vous livrer des meubles achetés à votre domicile.

Civisme et déchets

L'herbe de la tonte

Faire du compost :

Composter les déchets de tonte est une autre façon de les recycler et d'enrichir son compost en déchets azotés.



Faire du paillage :

Si le gazon n'a pas reçu récemment de désherbant chimique, on peut encore utiliser les déchets de tonte comme paillage dans d'autres parties du jardin ou au potager : On les épand alors sur 2 à 3 cm d'épaisseur (pas plus pour éviter le pourrissement) au pied des cultures de légumes, au pied des fraisiers ou sur la terre nue des massifs.



Que faire de ma tonte de gazon ?



Les porter à la déchetterie

La déchetterie de Geaune a une benne spécifique pour accueillir les déchets verts dont la tonte de gazon.



DÉCHETS VERTS

Faire du mulching :

Le mulching est un système de coupe du gazon avec un avantage écologique, car il permet de redéposer l'herbe hachée sur le gazon sous forme de paillis qui nourrit et protège votre pelouse en retour, comme du compost.



Le conseil municipal a constaté que quelques personnes déposent l'herbe de la tonte dans les fossés. Cela gêne l'évacuation des eaux pluviales. D'autres moyens permettent d'éliminer ces déchets sans nuire au cadre de vie. Si vous n'avez pas encore votre composteur distribué gratuitement par le SIETOM, contactez le secrétariat de la mairie.

Les chiens errants

Il n'est jamais agréable pour un parent de s'inquiéter lorsqu'un chien errant s'approche de ses enfants et qu'ils en ont peur ou qu'ils veulent jouer avec lui en toute innocence sans percevoir le danger. Il n'est jamais agréable non plus de marcher dans une crotte en descendant de sa voiture chez soi lorsqu'on n'a pas d'animal de compagnie.

Soucieux de la qualité des relations de voisinage, le conseil municipal rappelle que tout propriétaire de chien est responsable de son animal de compagnie. Il doit donc veiller au respect de l'arrêté de divagation.

Quizz

- 1- Que signifie ce logo  ?
 - a. L'emballage se recycle
 - b. Le fabricant de l'emballage participe financièrement à la gestion des déchets d'emballages en payant une taxe
 - c. L'emballage est biodégradable
- 2- Quel déchet n'est pas recyclable ?
 - a. Un journal
 - b. Une boîte de conserve
 - c. Un sac en plastique
- 3- Quel est le poids d'aliments jetés sans être consommés ni même déballés par personne et par an en France ?
 - a. 3kg
 - b. 7kg
 - c. 10kg
- 4- Pour une famille de 2 adultes et 2 enfants, combien coûte le gaspillage alimentaire ?
 - a. Environ 200€
 - b. Environ 400€
 - c. Environ 600€
- 5- Un « stop pub » sur ma boîte aux lettres permet d'éviter quel poids de papier par personne et par an ?
 - a. 6kg
 - b. 12kg
 - c. 17kg
- 6- Combien de temps met une bouteille en plastique pour se dégrader ?
 - a. 50 ans
 - b. 500 ans
 - c. 5000 ans
- 7- Combien de kilos de déchets ménagers produit un Français en moyenne par an ?
 - a. 200kg
 - b. 300kg
 - c. 400kg
- 8- En compostant mes déchets organiques, je réduis le poids de ma poubelle de :
 - a. 10%
 - b. 20%
 - c. 30%
- 9- Quelle est la matière première du verre ?
 - a. Le pétrole
 - b. La silice (sable)
 - c. Le bois

10- Parmi ces déchets en verre, lequel ne se recycle pas ?

- a. La vaisselle
- b. Les pots de confiture
- c. Les bouteilles

11- Parmi ces emballages en plastique, lequel se recycle ?

- a. Les flacons de shampoing
- b. Les films plastiques
- c. Les pots de crème fraîche

12- Avant de mettre une boîte de conserve dans le conteneur jaune :

- a. Je la lave
- b. Je la vide bien
- c. Je ne fais rien

13- Que faire des produits toxiques ?

- a. Les amener en déchetterie
- b. Les jeter avec les ordures ménagères
- c. Les mettre dans le conteneur jaune

14- Les bouchons de bouteilles en plastique sont :

- a. A retirer de la bouteille
- b. A jeter avec les ordures ménagères
- c. A laisser sur la bouteille pour être recyclés

15- Parmi ces emballages, lequel ne se recycle pas ?

- a. Les barquettes en polystyrène
- b. Les bouteilles de jus de fruit
- c. Les bouteilles d'huile

16- Combien de temps met une bouteille en verre pour se dégrader ?

- a. 100 ans
- b. 1000 ans
- c. 4000 ans

17- Que signifie ce logo  ?

- a. Inflammable
- b. Nocif pour l'environnement
- c. Comburant

18- Quand j'achète un paquet de pâtes, afin de générer un minimum de déchets, je choisis :

- a. 4 paquets de 250g
- b. 2 paquets de 500g
- c. 1 paquet de 1kg

Réponses : 1b ; 2c (le sac doit être jeté dans la poubelle ordures ménagères) ; 3b ; 4c ; 5c ; 6b ; 7c (1 Français jette environ 1kg de déchets par jour) ; 8c ; 9b (le pétrole est la matière première du plastique) ; 10a (la vaisselle cassée (assiettes, verres) doit être jetée dans la poubelle ordures ménagères) ; 11a (seuls les bouteilles, flacons et bidons en plastique se recyclent) ; 12b (pas besoin de gaspiller de l'eau à laver l'emballage) ; 13a ; 14c ; 15a ; 16c ; 17c (un comburant est une substance chimique qui a pour propriété de permettre la combustion d'un combustible) ; 18c (plus les emballages sont petits, plus cela génère de déchets).

C'était il y a 100 ans... en 1915

Cet article a été produit par la commission patrimoine du Comité des Fêtes qui a effectué les recherches nécessaires à sa rédaction.

Etat Civil

Bats comptait 345 habitants en 1911

Naissances :

Le 09/04/1915 à Lahitte **Henri Lesbarrères** fils de Jean Lesbarrères cultivateur 36 ans et de Marie Momas ménagère 35 ans

Le 17/07/1915 à Piton **Jean Baptiste Alexis Momas** (beau-père de Dédé Morganx) fils de Henri Momas cultivateur 30 ans et Catherine Labadie 37 ans.

Mariages :

Pas de mariages en 1915. *La 1ère Guerre Mondiale faisait rage. De nombreux jeunes gens étaient partis au front et la période ne se prêtait pas aux réjouissances !*

Décès :

Le 25/02/1915 à Labonne **Jean-Pierre Morganx** 83 ans cultivateur.

Le 02/03/1915 à Ché **Catherine Lafitteau** 66 ans ménagère.

Le 24/03/1915 **Anne Saint-Germain** 63 ans.

Le 08/05/1915 **Catherine Poublanc** 70 ans ménagère.

Le 09/11/1915 **Jean-Baptiste Descalès** domestique 19 ans.

Compte de gestion 1915

RECETTES

Ch.1 Recettes ordinaires

| | |
|---|----------------|
| Attribution sur les patentes | 3.85 |
| Attribution sur l'impôt des chevaux et voitures | 6.35 |
| 5 centimes sur les contributions foncières et personnelles mobilières | 64.60 |
| Centimes pour assistance vieillards, infirmes | 30.36 |
| Centimes pour les chemins vicinaux de toute catégorie | 75.91 |
| Prestations en argent et en nature | 747.00 |
| Taxe sur les chiens | 27.00 |
| Intérêts des fonds placés au trésor | 3.06 |
| Location des propriétés communales (presbytère) | 30.00 |
| Autres produits des cimetières | 50.00 |
| Part de la commune sur les fonds disponibles du budget des cultes | 307.71 |
| Indemnité pour fonctionnement loi du 05/04/1910 | 0.90 |
| TOTAL Ch.1 | 1346.74 |

Ch.2 Recettes extraordinaires

| | |
|--|--------|
| 20 centimes part remboursable de l'emprunt | 303.62 |
| Centimes part remboursable de l'emprunt | 104.14 |

TOTAL Ch.2

TOTAL RECETTES

1754.50



DEPENSES

Ch.1 Dépenses ordinaires

Traitement secrétaire de mairie
Frais bureau mairie
Imprimés à la charge de la commune
Frais registres état civil
Abonnement journal officiel
Frais de confection de rôles
Traitement receveur municipal
Timbre du livre des comptes
Timbres des mandats
Salaire du tambour afficheur
Contribution sur biens et revenus communaux
Contingent commune pour enfants assistés
Dépense d'assistance médicale gratuite
Dépense d'assistance aux vieillards
Contingent dans les dépenses de protection santé publique
Assistance familles nombreuses, femmes en couches
Chauffage, éclairage et balayage des classes
Entretien des chemins vicinaux
Dépenses imprévues

TOTAL Ch.1

Ch.2 Recettes extraordinaires

20 centimes part remboursable de l'emprunt

Centimes part remboursable de l'emprunt

TOTAL Ch.2

TOTAL RECETTES



